



Commune de 7620 BRUNEHAUT

11, rue Wibault Bouchart
7620 BRUNEHAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be

Note de synthèse

HUIS CLOS

1. **Personnel enseignant – Régime disciplinaire – Audition**

SEANCE PUBLIQUE

2. **Information(s) diverse(s) – Communication**

3. **Compte 2023 de la Fabrique d’Eglise de Lesdain – Décision**

Le Collège communal propose à l’assemblée d’approuver le compte 2023 de la Fabrique d’Eglise de Lesdain qui présent le résultat suivant : 165,81 €.

4. **Situation de caisse au 31.03.2024 – Communication**

PRISE DE CONNAISSANCE

5. **Taxe communale sur le changement de nom de famille – Exercice 2024 – Décision**

Le Collège communal propose à l’assemblée d’approuver le règlement taxe « Taxe communale relative au changement de nom.

La taxe est fixée à 500,00 euros pour le changement de nom(s) des personnes majeures et enfants à partir de 12 ans.

La gratuité est accordée pour les enfants de moins de 12 ans.

La taxe est réduite à 10 % de la taxe initiale, soit 50,00 euros par demande lorsque le changement de nom est rendu obligatoire dans un jugement rendu par le tribunal civil.

6. **Mutation domaniale sous régime de la TVA avec constitution d’un droit d’emphytéose et transfert de gestion en faveur de la Régie Communale Autonome de Brunehaut sur les infrastructures du nouveau centre sportif, baptisé « Brunehall II » - Décision**

Le Collège communal propose à l’assemblée de procéder par convention à une mutation domaniale avec constitution d’un droit d’emphytéose en faveur de la Régie Communale Autonome de Brunehaut sur le hall nommé « Brunehall II », sis à 7620 Bléharies, Rue Wibault Bouchart n°1.

Par cette mutation domaniale, ces infrastructures seront transférées dans le domaine public de la régie communale autonome, celle-ci sera titulaire d’un droit d’emphytéose sur ces infrastructures et en sera gestionnaire.

7. **Concession du domaine public – Convention avec Batopin – Décision**

Le Collège communal propose à l’assemblée d’approuver la convention de concession pour un kiosque (extérieur) sis rue de la Sucrierie à Wez Velvain (place) pour une durée déterminée de 9 ans renouvelable pour une période consécutive de 3 ans entre l’administration communale et la SA Batopin.

Aucune indemnisation d'occupation ou loyer sera demandé à Batopin pour l'occupation du domaine public.

8. Vente d'un bien immobilier sur l'ancienne commune de Bléharies et délégation au Comité d'Acquisition d'Immeuble – Décisions

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- de marquer l'accord définitif sur la vente au profit de XXX, au prix de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,00€) pour le bien ci-après décrit :
BRUNEAUT – 3ème Division (anciennement BLEHARIES)
Une parcelle sise rue des Combattants, 37 actuellement cadastrée comme maison de commerce, 57010_A_429_H_P0000 pour une contenance de deux ares vingt centiares (2a 20ca).
Revenu cadastral : quatre cent soixante-trois euros (463,00€) ;
- de charger le Comité d'Acquisition de Mons du suivi de la présente décision, de la rédaction et de la passation de l'acte de vente.

9. Emprise pour le bassin de rétention d'eau par IPALLE – Acquisition d'immeuble pour cause d'utilité publique – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- d'opérer l'acquisition à l'amiable avec la Fabrique d'Église Cathédrale Notre-Dame Place de l'Évêché, 1 à 7500 Tournai aux conditions sus-énoncées ;
- de dispenser l'Administration générale de la Documentation patrimoniale de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte de vente ;
- de ne pas recourir à l'acquisition par adjudication publique ;
- de donner pouvoir au Comité d'Acquisition d'Immeuble de Mons à l'effet de la représenter à l'acte de vente et de le signer valablement pour elle.

Sous réserve de l'approbation des Autorités Supérieures

10. Travaux d'entretien du revêtement hydrocarboné de voiries communales

1. Cahier spécial des charges – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le cahier des charges AC/1160/2023/0036-3 et le montant estimé du marché "Travaux d'entretien du revêtement hydrocarboné de voiries communales PIC 22-24", établis par l'auteur de projet, Hainaut Ingénierie Technique, Rue Saint-Antoine 1 à 7021 Havre.

2. Choix du mode de passation de marché, critère de sélection qualitative et critère d'attribution du marché – Décision

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 135.857,72 hors TVA ou € 164.387,84, 21% TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Cette dépense sera financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 42101/731-60 (n° de projet 20230018).

Avis favorable du DF

11. Installation système d'alarmes intrusion et incendie dans les écoles communales

1. Cahier spécial des charges – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le cahier des charges N° 2024-611 et le montant estimé du marché "Installation système d'alarmes intrusion et incendie dans les écoles communales", établis par le Service des Travaux et Marchés Publics.

2. Choix du mode de passation de marché, critère de sélection qualitative et critère d'attribution du marché – Décision

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 113.207,54 hors TVA ou € 120.000,00, 6% TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publication préalable.

Cette dépense sera financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, 722/723-60 (n° de projet 20240011).

Avis favorable du DF

12. Travaux de création d'un chemin réservé entre la RN507 et le RAVeL Escaut – Décision

1. Cahier spécial des charges – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le cahier des charges N° AC/1160/2022/0017-1-2023/0036-1 et le montant estimé du marché "Travaux de création d'un chemin réservé entre la RN507 et le RAVeL Escaut", établis par l'auteur de projet, Hainaut Ingénierie Technique, Rue Saint-Antoine 1 à 7021 Havre.

2. Choix du mode de passation de marché, critère de sélection qualitative et critère d'attribution du marché – Décision

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 419.345,60 hors TVA ou € 507.408,18, 21% TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Cette dépense sera financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 42088/731-60 (n° de projet 20230021).

Avis favorable du DF

13. Centrale d'achat HIT Hain'Eau – Proposition d'adhésion – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'adhérer à la centrale HIT Hain'Eau proposée par la Province du Hainaut.

14. Règlements complémentaires de roulage aux abords des écoles communales

1. Rue des Zelvas à Bléharies – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :
un stationnement est réservé aux personnes handicapées dans la rue des Zelvas, à l'opposé du n°7, à hauteur de la cour de récréation, sur une distance de 6 mètres.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés avec la flèche montante « 6 m ».

2. Rue Cazier à Hollain – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :
un stationnement est réservé aux personnes handicapées à la rue Cazier, à l'opposé du n°1, sur le premier emplacement, situé le long de la clôture de la cour de récréation.

Cette mesure sera matérialisée par un marquage au sol et le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés.

3. Rue de la Tuilerie à Guignies – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :
un stationnement est réservé aux personnes handicapées dans la rue de la Tuilerie, le long du 12, sur une distance de 6 mètres.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés avec la flèche montante « 6 m ».

4. Rue des Quatre Martyrs à Laplaigne – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

un stationnement est réservé aux personnes handicapées dans la rue des Quatre Martyrs, à l'opposé du n°1, à hauteur de la cour de récréation, sur une distance de 6 mètres.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés avec la flèche montante « 6 m ».

5. Sentier Aimoncamps à Rongy – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

un stationnement est réservé aux personnes handicapées dans la rue du Sentier Aimoncamps, à l'opposé du n°7/A, sur le premier emplacement en épi.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés.

6. Rue de l'Ecole à Wez-Velvain – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

un stationnement est réservé aux personnes handicapées dans la rue de l'Ecole, à l'opposé du n°25, sur l'esplanade, située face à l'école.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, avec le pictogramme des handicapés.

15. Accueil extrascolaire – Commission Communale de l'Accueil – Plan d'action 2023-2024 – Approbation – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le plan d'action 2023-2024.

Le plan a été approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission communale de l'Accueil le 29.01.2024.

16. Assemblée générale ordinaire de l'AIEG – 12.06.2024 – Décisions

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale AIEG invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 12.06.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Ratification par l'assemblée générale de la cooptation d'un administrateur
2. Présentation du rapport de rémunération (L5421-1 5°) établi par le Conseil d'Administration en application de l'article L 6421-1, §2 du CDLD
3. Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration (CSA 3 :6)
4. Présentation des comptes annuels comprenant le bilan en ce compris l'affectation, le compte de résultats et les annexes au 31 décembre 2023
5. Rapport du Commissaire sur les comptes annuels
6. Proposition d'affectation du résultat dont prélèvement sur les réserves
 1. Commentaires sur la répartition des dividendes et projection de mise en paiement sous réserve du résultat du test de liquidité (CAS 6 :116) à réaliser par le conseil d'administration du 12/06/2024)
7. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023
8. Test de solvabilité (CAS 6 :115)
9. Décharge à donner aux Administrateurs
10. Décharge à donner au Commissaire

17. Assemblée générale extraordinaire de l'AIEG – 12.06.2024 – Décisions

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale AIEG invite les autorités communales à l'AG extraordinaire qui se déroulera le 12.06.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance du rapport spécial du CA concernant les modifications statutaires (création parts « F » indicées F1, parts « B1A » et parts « B1B »)
2. Modifications statutaires
3. Prise d'acte du rapport présenté par le CA concernant l'apporte en nature « capital E »
4. Prise de connaissance du rapport spécial du Réviseur concernant l'apport en nature « capital E »
5. Augmentation de l'apport (part variable-capital E) par incorporation de l'apport en nature
capital E – Information

18. Assemblée générale d'ORES Assets – 13.06.2024 – Décisions

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale ORES Assets invite les autorités communales à l'AG qui se déroulera le 13.06.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023
 - a) Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation
 - b) Présentation du rapport du réviseur
 - c) Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023
5. Nominations statutaires
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés

19. Assemblée générale ordinaire d'IDETA – 20.06.2024 – Décisions

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale IDETA invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 20.06.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Démission/Désignation d'administrateur
2. Rapport d'activités 2023
3. Comptes annuels au 31.12.2023
4. Affectation du résultat
5. Rapport du Commissaire-Réviseur
6. Décharge au Commissaire-Réviseur
7. Décharge aux Administrateurs
8. Rapport de Rémunération
9. Rapport du Comité de Rémunération
10. Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5
11. Divers

20. Assemblée générale ordinaire d'IMSTAM – 26.06.2024 – Décisions

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale IMSTAM invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 26.06.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de l'AG ordinaire du 20 décembre 2023
2. Démission et nomination de membres du Conseil d'administration
3. Rapport de gestion et d'activités et Comptes de résultats 2023
4. Modification budgétaire 2024
5. Rapport du Réviseur
6. Rapport du Comité de Rémunération
7. Décharge aux administrateurs
8. Décharge au réviseur
9. Suite de l'AG du 09 novembre 2022 : information non soumise à délibération

21. Assemblée générale ordinaire d'IPALLE – 27.06.2024 – Décisions

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale IPALLE invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 27.06.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de développement durable 2023
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023 de la SCRL IPALLE :
 - 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 2.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Prise d'acte des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023 de la SCRL IPALLE :
 - 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.2. Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.3. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 3.4. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 3.5. Prise d'acte des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises)
6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD)
7. Documents exigés par le CDLD
8. Partenariat pour la gestion des biodéchets : création de la société Val'Bio

22. Assemblée générale ordinaire d'IGRETEC – 27.06.2024

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale IGRETEC invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 27.06.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Affiliations/Administrateurs
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2023
 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration
 - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes – Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023
4. Approbation du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023
7. Augmentation de capital de Brussels South Charleroi Biopark (BSCB)
8. Prise de participation à la SRL District Cleantech
9. In House : modification de deux fiches de tarification

23. Assemblée générale ordinaire de CENEO – 28.06.2024

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale CENEO invite les autorités communales à l'AG ordinaire qui se déroulera le 28.06.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes
2. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 - Approbation
3. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2023
4. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2023
5. Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration
6. Nominations statutaires

24. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 29.04.2024 – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 29.04.2024.

HUIS CLOS

25. Ratification de décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – Décision

1 ratification

26. Enseignement – Groupe scolaire Scaldis – Evaluation du directeur d'école, à titre stagiaire – Approbation – Décision



La Directrice Générale,

Nathalie BAUDUIN
Nathalie BAUDUIN

